

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le 
ID : 033-243301249-20211130-2021_11_04-DE

Séance ordinaire du 25 novembre 2021

L'an 2021, le 25 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ,

EXCUSEE :

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Nanou LAURENTJOYE, ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GARRIGUE

Date de convocation : 12/11/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D. 2021-11-04 : Centre aquatique - avenant 1 – avenant de transfert

Considérant la délibération en date du 20 octobre 2017 le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès qui approuve le choix de lancer une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique situé à Saint-Loubès.

Considérant la conclusion d'un contrat de délégation de service public avec la société EQUALIA, notifié en date du 17 janvier 2019 par la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès.

En application des dispositions de l'article 5 du contrat, la société EQUALIA a constitué une société dédiée exclusivement à l'exécution des prestations d'exploitation commerciale telles que définies dans le contrat.

EQUALIA a, dans ce cadre, créé la SARL ALTHEE, société inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 833 719 206, dont le siège social est situé 13, chemin de Nice à Saint-Loubès (33450).

Conformément à l'article 5 du contrat, la société dédiée (ALTHEE) se substitue dans l'entière exécution du contrat à la société transférante (EQUALIA).

L'avenant de transfert étant conforme à la DSP, Monsieur le Président demande aux membres du conseil l'autorisation de signer l'avenant 1, lié au transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1, modifiant l'article 5 du contrat
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Loubès, le 30 novembre 2021

Le Président

Frédéric DUPIC